APPEL À PROJETS
Conservation du patrimoine muséal aveyronnais
2026

Contexte

Voté en juillet 2025, le plan stratégique Aveyron musées 2025-2030 définit la nouvelle politique muséale du Département et pose une ambition forte : que le patrimoine matériel et immatériel aveyronnais soit préservé et accessible au plus grand nombre grâce à un maillage solide de musées de proximité.

Conscient de la richesse des collections conservées au sein des nombreux musées publics et privés du territoire de l'Aveyron et de leur importance pour la transmission de la mémoire locale, le Département souhaite s'engager dans une démarche d'accompagnement de ces musées.

Ce soutien, qui revêtira différentes formes, se traduit notamment par l'appel à projets consacré à la valorisation des collections muséales lancé en avril 2026 et par ce nouvel appel. Ce deuxième appel à projets vise à soutenir, sur un plan financier et en ingénierie, un projet structurant de conservation du patrimoine présenté au sein d'un musée aveyronnais.

Destiné à être reconduit chaque année, ce dispositif doit contribuer à améliorer la qualité de l'offre muséale en Aveyron afin que chacun, aveyronnais ou non, y trouve un témoignage palpable et sensible de ce qui fait l'histoire et l'évolution du département.

Présentation du dispositif

Enveloppe dédiée à l'appel à projets : 20 000 €.

Axé sur la conservation des collections, l'appel permettra de soutenir un ou deux projets maximum afin d'accompagner les initiatives les plus significatives.

Conditions d'éligibilité

L'appel à projets est ouvert aux collectivités locales de l'Aveyron et aux associations loi 1901 conventionnées avec le propriétaire du bâtiment répondant à l'ensemble des critères suivants :

1. Le candidat est une commune ou une communauté de communes portant un projet structurant pour un musée ou un espace muséographique de son territoire ; une association conventionnée avec la collectivité propriétaire du bâtiment peut également se porter candidate.

2. La gestion du musée concerné peut être municipale, intercommunale ou assurée par une association loi 1901.

3. Le musée concerné :
- est ouvert au public a minima les mois de juillet et août,
- présente des collections consacrées à l'histoire de l'Aveyron à travers un patrimoine archéologique, ethnologique, rural, agricole, artisanal ou industriel,
- n'a bénéficié d'aucune mise ou remise à niveau globale des conditions de présentation de ses collections ni d'aucun plan d'investissement significatif depuis 2016.

Le musée peut, ou non, bénéficier de l'appellation « Musée de France ». Les espaces muséographiques ou espaces d'interprétation dotés de collections patrimoniales permanentes et respectant les critères ci-dessus sont également éligibles à l'appel à projets.

La dotation, dont le montant maximum s'élève à 20 000 euros, est proratisée au montant de l'opération. Le candidat devra consacrer une part d'autofinancement à hauteur **d'au moins 20 % du coût global** du projet. Le financement peut inclure des subventions ou crédits versés par des tiers privés ou publics autres que le Département de l'Aveyron.

Nature du projet

Le projet peut porter sur un ou plusieurs aspects des champs suivants :
- la connaissance des collections : inventaire des collections, récolement, diagnostics sanitaires ou études en conservation préventive ;
- la préservation des collections : dépoussiérage, traitements curatifs (par exemple, la désinsectisation), achat d'équipements et fournitures de conservation (aspirateurs avec filtres Hepa, pinceaux, capteurs de température et d'humidité relative…), rédaction d'un plan d'urgence, rédaction d'un plan de conservation préventive ;
- l'amélioration des conditions de conservation : adaptation des dispositifs de présentation aux exigences de conservation (par exemple, remplacement de vitrines ou socles inadaptés par d'autres matériaux stables et neutres), plan d'aménagement des réserves, achat de mobilier ou de conditionnements pérennes spécifiques (rayonnages, bacs, matériaux de tamponnage…), petits travaux ou achat d'équipements contribuant à améliorer les conditions de conservation (par exemple, systèmes d'occultation de la lumière directe, déshumidificateurs) ;
- la formation des agents ou bénévoles aux bonnes pratiques de conservation ;
- l'intervention d'un conservateur-restaurateur pour expertise, conseil ou traitement.

Les dépenses éligibles peuvent être des dépenses d'investissement comme des dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel). Elles peuvent inclure des prestations de services.

Critères de sélection

Le choix du/des lauréats se fondera sur les critères suivants :
- la qualité et la pertinence du projet, appréciées à partir de la clarté de l'argumentaire, de la cohérence des objectifs et de la faisabilité de l'opération ;
- le contexte du musée, une attention particulière étant portée aux musées situés en milieu rural ou disposant de moyens limités ;
- l'intérêt patrimonial des collections concernées, apprécié au regard de leur valeur historique, ethnographique ou archéologique, ainsi que de toute reconnaissance scientifique ou institutionnelle dont elles ont fait l'objet ;
- l'impact du projet et l'effet levier que représente l'aide apportée, notamment au regard du nombre d'objets concernés et des bénéfices attendus pour l'établissement, la commune ou le territoire concerné ;
- le caractère prioritaire du projet au regard de l'état de conservation, des risques identifiés ou des délais contraints.

Modalités

Une convention déterminera les obligations respectives du Département et du ou des bénéficiaires de la dotation. La décision du jury ne sera susceptible d'aucun recours de la part des candidats.

Calendrier prévisionnel et pièces à fournir

- Calendrier
 - Lancement de l'appel à projets : 26 octobre 2026
 - Date limite de réception des candidatures : 31 janvier 2027
 - Notification aux lauréats : printemps 2027.

 - Pièces à fournir

Les candidats adressent au Département un dossier complet incluant :

- un courrier de candidature,
- un descriptif détaillé et illustré du projet, de son contexte et des objectifs poursuivis,
- un budget prévisionnel pouvant inclure des devis,
- un plan de financement,
- un calendrier prévisionnel,
- le nom et les coordonnées de la personne en charge de la coordination opérationnelle du projet ; cette personne sera l'interlocutrice des services du Département pour le suivi du dossier,
- si le musée est géré par une association loi 1901, le dossier doit inclure :
 - les statuts de l'association,
 - le bilan d'activité de l'année 2025,
 - un courrier du maire de la commune relatif aux rapports entre l'association et la commune et au projet.

La candidature est à adresser par voie postale à :

Monsieur le Président du Département de l'Aveyron
Direction de la culture, du patrimoine et de la lecture publique
Hôtel du Département
Place Charles de Gaulle
CS 43147
12031 RODEZ CEDEX

ou

par voie électronique à l'adresse : cecile.orliac@aveyron.fr

Interlocuteur au sein du Département

Madame Cécile ORLIAC Direction de la culture, du patrimoine et de la lecture publique Département de l'Aveyron	: cecile.orliac@aveyron.fr
	: 05 65 75 81 92